



ARRETE N° 2024_0371

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX AVENUE HENRI BARBUSSE RUE DE BEL AIR

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de remplacement de branchement eaux usées à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas Gallet, dans la rue de Bel Air et l'avenue Henri Barbusse,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 10 juin 2024, et jusqu'au 14 juin 2024, la circulation sera réglementée par des feux tricolores au niveau du carrefour entre la rue de Bel Air, l'avenue Henri Barbusse et la rue de la Libération à Montargis.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 05/06/2024


Le Maire,
Denise SERRANO

Date d'affichage : 05/06/2024

DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : Rue Henri Barbusse - rue de Bel Air - rue de la Libération
(feux sur la commune de Villemandeur)

Début des travaux : du 10 au 14 juin 2024

Délai des travaux : 1 semaine

Type de travaux à effectuer : Remplacement branchement EU

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

LIEU

- rue barrée oui
 non

- Stationnement interdit oui
 non

- Traversée de route
par demi chaussée oui
 non

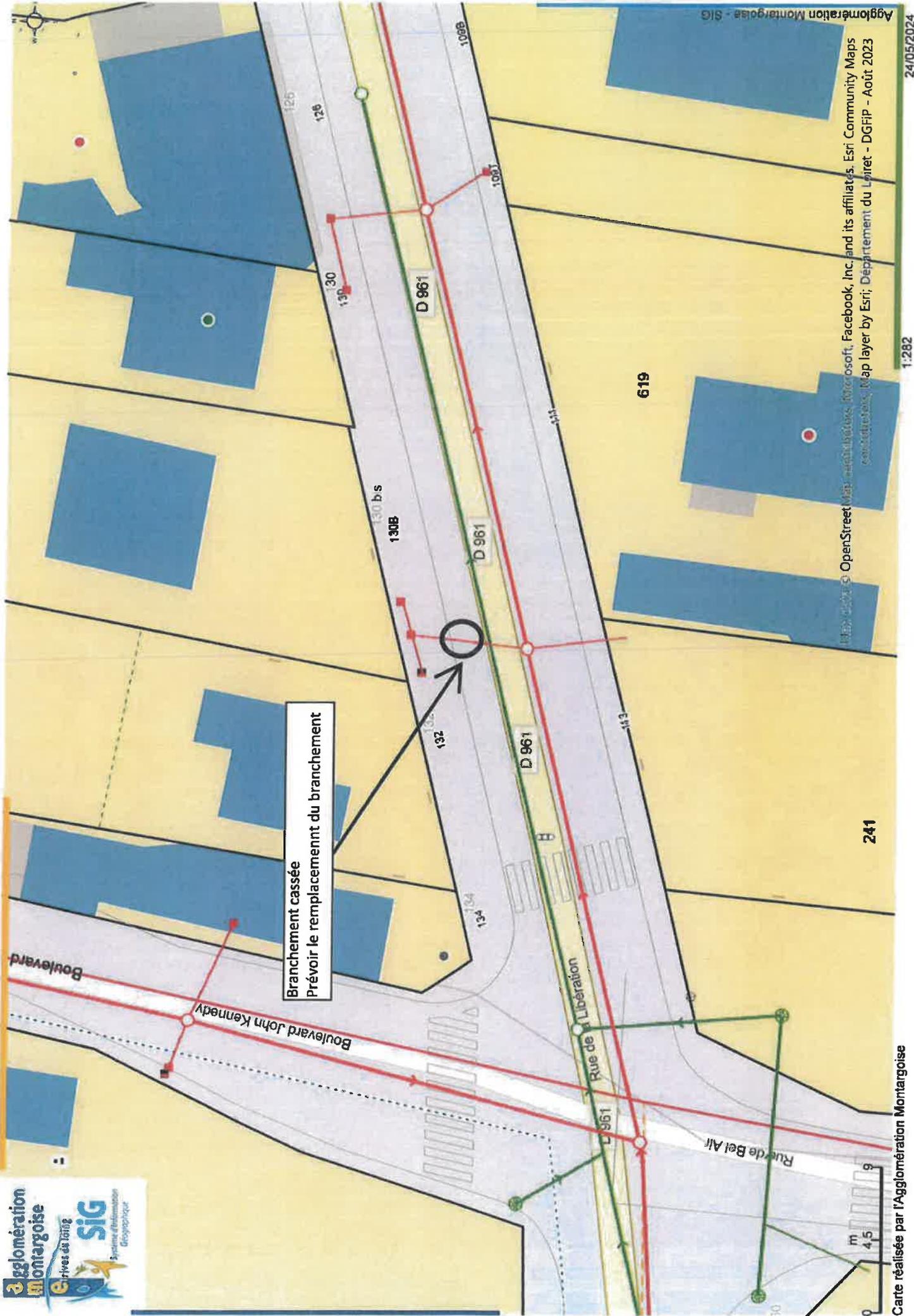
X autre : ALTERNAT PAR FEUX

Rue Henri Barbusse
- rue de Bel Air –
rue de la Libération

Fait à PANNES le 4 juin 2024
L'entreprise

MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arboris - 45700 PANNES
Tél. 02.38.97.10.03
RCS Orléans B 775 532 953 - Siret 775 532 955 00033
SAS au capital de 168 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91



Branchement cassée
 Prévoir le remplacement du branchement